

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/08/2017

Dossier complet le :

03/08/2017

N° d'enregistrement :

F093217P0263

1. Intitulé du projet

Réaménagement des abords de la base de loisirs et du circuit automobile du var

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte de la Base de loisirs et du Circuit automobile du Var

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Michel Mondani, président

RCS / SIRET

2 5 8 | 3 0 1 | 2 1 7 | 0 0 0 2 6

Forme juridique

Établissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. a) : aire de stationnement	Pour la rubrique 41a, l'aire de stationnement ouverte au public est de 85 unités.
47. a) : défrichement	Pour la rubrique 47a, la superficie concernée par le défrichement est d'environ 1,5 ha. (ref. cadastrale de la parcelle concernée : 000 G 3078) Le projet est concerné par la rubrique 2.1.5.0 de l'article R214-1 du CE (déclaration).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération consiste au réaménagement des espaces de loisirs et de détente aux abords du circuit automobile du Var, sur une emprise totale de 1,79 ha. Le projet s'articule autour de l'espace de transition entre la pinède et le circuit, venant connecter les différents espaces et équipements. Il comprend :

- le réaménagement de l'accès proche à la base de loisirs, munis d'une aire de stationnement et de retournement pour autocars ;
- l'aménagement d'un parking d'environ 85 places ;
- l'aménagement d'une partie de la pinède en parking secondaire, ouvert en cas de journées d'affluences exceptionnelles ;
- la création d'un espace pré-paddock d'environ 3000 m², réservé aux utilisateurs du circuit ;
- la création de différents espaces de détente : commerces, restauration, espace d'observation des courses.
- la création d'un bassin de rétention
- la démolition d'un préfabriqué

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de développer une nouvelle offre qualitative dans le développement économique de la base de loisir et du circuit du Var.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet dans sa phase travaux va consister à

- démolir le préfabriqué de 37 m² existant,
- défricher les espaces boisés concernés par les zones de stationnements et le bassin de rétention
- Imperméabiliser les secteurs de stationnement
- faire un aménagement paysager qualitatif du site
- réaliser un bassin de rétention pour la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra de proposer une offre de stationnement et une offre de loisir sur le site autour du circuit automobile (aménagement autour des paddocks avec espace de rencontre, boutiques et restauration, et création d'un espace de détente autour du bassin de rétention aménagé).

Dans cette exploitation, le projet va augmenter l'imperméabilisation du site en passant à 69 %, augmentant ainsi les ruissellements de l'ordre de 270 % du débit généré actuellement par la zone. La réalisation du bassin de rétention des eaux pluviales permettra conformément aux recommandations de la MISEN d'intercepter les ruissellements issus d'une pluie d'occurrence T100 ans et de rejeter au milieu récepteur (fossé pluvial routier du chemin de Bel Amant) un débit de fuite correspondant à une pluie d'occurrence T2ans.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de demande d'autorisation préalable de défrichement avant l'obtention du permis d'aménager (permis actuellement accordé sous réserve le 26 juin 2017)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- emprise total du projet = 1,79 ha - espace pré-paddock d'environ 3 000 m ² - bassin de rétention de 1 750 m ³ sur une surface de 790 m ² - stationnement d'environ 12 800 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Département : Var
 Commune : Le Luc (83 340)
 Lieu-dit : Route des Mayons
 Sur un terrain sis à : Bel Amant
 Cadastéré : G 3078
 Superficie : 611 561 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6° 33' 14 "66 Lat. 4 3° 34' 74 "64

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

- Modification de la zone de stationnement
- Modification des pré-paddock
- Démolition d'un pré-fabriqu  de 37 m²
- Modification du r seau d'eaux pluviales

Voir document d'ant riorit  joint en annexe

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 n°83-211-100 "Plaine des Maures"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPR "Mouvement de terrain et inondation" prescrit le 07/05/1997 (83DDTM19970027) (source GeoRisque)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- ZSC FR9301622 "La plaine et le massif des Maures" : distance de 600m - ZPS FR9310110 "Plaine des Maures" : distance de 600m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station de Canche de Provence située en limite du projet ne sera pas touchée. Toutefois une mise en défens sera effectuée durant la phase chantier par un écologue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet défrichera environ 1,5 ha de pinède pour l'aménagement de la zone de stationnement actuelle et la création d'un bassin de rétention.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques suivants : - feu de forêt - retrait / gonflement d'argiles - séisme : zone de sismicité 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet de réaménagement concerne la base de loisir du circuit du Var. Il est donc soumis aux nuisances liés à son exploitation. Le projet est également situé à proximité de l'A57 classée comme voie bruyante de catégorie 2

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet peut être concerné par les nuisances olfactives de la STEP en cas de dysfonctionnement</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet va mettre en place un éclairage modéré du site. Cette éclairage sera bas, directionnel et de couleur peu polluante (ampoule à vapeur de sodium ou autre dans les mêmes longueurs d'ondes). L'objectif est d'éviter les perturbations des espèces nocturnes en préservant la "trame noire" et de limiter la consommation énergétique.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet va généré des déchets verts et des déchets du BTP issus de la construction et de la démolition du préfabriqué. Ces déchets seront de quantité faible et facilement gérables pour leur valorisation.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures vont concerner les eaux superficielles et notamment la gestion des eaux pluviales sur le site.

- Réalisation d'un bassin de rétention de 1750 m³ correspondant à une pluie d'occurrence T100 ans
- Réalisation d'une noue, d'un filtre à sable et d'un pré-bassin de rétention pour le traitement des pollutions chroniques et accidentelles
- Mise en place d'un chantier à faibles nuisances avec intervention d'un écologue pour la mise en défens de la station de Canche de Provence notamment.

Ces mesures sont décrites dans le dossier "loi sur l'eau", le diagnostic écologique et l'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 relatifs au projet de réaménagement des espaces extérieurs de la base de loisirs. Ces dossiers sont joints au formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de la nature du projet (modification et réaménagement de l'existant), du principe d'aménagement (aménagement paysager, amélioration de l'existant par une gestion des eaux pluviales, ainsi que des eaux usées en prenant l'ensemble du site) et des conclusions et préconisations faite dans les études effectuées jointes en annexes (dossier de déclaration au titre de l'article L214-1 du code de l'environnement; diagnostic écologique et évaluation simplifiée des incidences sur le réseau Natura2000), le projet de réaménagement des espaces extérieurs de la base de loisir du circuit du Var avec démolition d'un préfabriqué ne nécessite pas la réalisation d'une évaluation environnementale au titre de l'article R122-5 du code de l'environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Localisation de la surface à défricher
- Extrait Cadastre
- Dossier de déclaration au titre de l'article L214-1 du CE concernant le projet de réaménagement + compléments (OPSIA - 2017)
- Diagnostic écologique du projet de réaménagement (ECOMED - 2016)
- Diagnostic écologique de la base de loisir (ECOMED - 2016)
- Évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 du projet de réaménagement (ECOMED - 2017)
- Permis d'aménager accordé le 26 juin 2017 sous réserve
- Déclaration d'antériorité des différentes constructions existantes
- Dossier de déclaration au titre de l'article L214-1 du CE concernant la STEP de 350 EH
- Charte de chantier vert

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

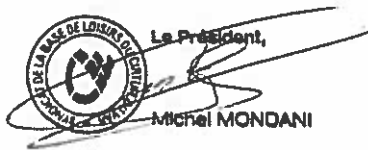


Fait à

Le Luc

le, 1 août 2017

Signature


Le Président,
Michel MONDANI

e ci-dessus

